

Règlements d'utilisation

Admissibilité :

Le service du Transport LE NOMADE est offert et accessible à tous sauf, aux enfants de moins de cinq ans pour des raisons de sécurité et ce, peu importe le quartier ou vous habitez sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda. Cependant, cette règle ne s'applique pas pour le transport par autocar des Autobus Maheux Ltée.

Les enfants de 6 à 13 ans peuvent utiliser le système de transport, s'ils sont accompagnés d'un parent ou d'un tuteur.

Les jeunes de 14 à 17 ans peuvent utiliser le Transport LE NOMADE mais avec l'accord écrit et signé d'un parent ou tuteur.

N.B. Les cartes de membre automobiliste ne donneront pas accès aux services de transport des autocars d'Autobus Maheux, au Transport Adapté ni en tant que passager du covoiturage.

Coût :

La carte de membre est vendue au coût de 10\$ pour les usagers et, au coût de 5\$ pour les automobilistes. Elle est valide pour une période d'un an et renouvelable.

Formulaire d'inscription :

Le formulaire d'inscription est disponible au bureau du Transport LE NOMADE, et dans les bureaux de quartier. Vous devez compléter le formulaire d'inscription qui convient à vos besoins : membre automobiliste et/ou membre usager. Pour accéder au formulaire approprié via le site Web, Cliquez sur [automobiliste] ou [usager] . Vous devrez aussi remplir le formulaire « Consentement à la vérification d'antécédents ». Par la suite, rappez-les à l'un des bureaux de quartier en joignant votre cotisation de 5\$ ou 10\$ selon le cas.

Aussitôt les documents reçus et analysés au bureau du Transport LE NOMADE, si le tout est conforme, une carte de membre sera alors émise et envoyée par la poste.

Réservation :

Vous devez nous faire connaître vos demandes de service au moins 24 heures à l'avance, par téléphone au 819-762-3247.

Les jumelages possibles entre les offres et les demandes de transport se verront désigner un point de rencontre qui sera fixé par le répartiteur du Transport LE NOMADE.

Les heures d'ouverture sont :

- Du lundi au vendredi : 9h00 à 16h30
- Le samedi et dimanche : FERMÉ
- Les jours fériés : FERMÉ

Règles générales :

- Vous devrez aviser la coordonnatrice du Transport LE NOMADE de toute perte ou vol de votre carte de membre;
- Il est interdit de fumer dans les autobus et, concernant les voitures, vous devrez respecter la règle de l'automobiliste avec lequel vous covoiturez;
- Les usagers doivent être informés des règles à suivre dans les véhicules du Transport Adapté, les autocars d'Autobus Maheux et dans les véhicules des automobilistes, et ils sont tenus de les respecter;
- Les membres doivent signaler rapidement au Transport LE NOMADE tous comportements inacceptables et/ou toutes anomalies lors des voyages tels que : retard, rendez-vous manqué, voiture en mauvaise condition, etc...;
- Les automobilistes ne sont pas tenus d'accepter toutes les demandes de transport, ils peuvent faire une sélection lors du jumelage;
- Transport LE NOMADE recommande fortement aux automobilistes d'informer leur compagnie d'assurance de leurs activités de covoiturage car certaines compagnies peuvent modifier le contrat d'assurance s'il s'agit d'une activité régulière;
- Les usagers ont le droit d'apporter un sac à dos ainsi qu'une pièce de bagage à main;
- Aucune arme ne peut être apporté dans le véhicule;
- Se conformer et respecter l'horaire et l'itinéraire prévu. La ponctualité est très importante pour le bon fonctionnement du service de transport.
- Il est strictement interdit aux usagers d'entrer à l'intérieur des commerces lorsqu'ils attendent aux points de rencontre.
- Il est préférable que les usagers soient à leur point de rencontre avant l'heure prévue, le transporteur n'a pas l'obligation de les attendre;
- Le passager et l'automobiliste ou le chauffeur doivent se respecter et utiliser un vocabulaire et un comportement convenables.

Règles supplémentaires du Transport Adapté :

- Attacher sa ceinture de sécurité;
- Ne pas se lever durant les trajets;
- La clientèle handicapée sera priorisée pour les places disponibles;

- Les animaux sont interdits, même s'ils sont transportés dans une cage.

Règles supplémentaires du covoiturage :

- S'il y a lieu, l'usager doit demander à l'automobiliste l'autorisation de fumer ou de manger à l'intérieur du véhicule et il doit respecter toutes autres règles établies par l'automobiliste;
- Respecter les normes de la sécurité routière;
- Si un usager laisse des effets personnels dans une voiture, l'automobiliste les rapportera au bureau ou encore à un point de vente des cartes de membre. Nous pourrions ainsi contacter le propriétaire de ces effets.
- Les animaux sont interdits, même s'ils sont transportés dans une cage, à moins d'une entente particulière entre l'automobiliste et les passagers.

Règles supplémentaires pour les autocars (Autobus Maheux):

- Si un enfant de 0 à 12 ans utilise le service, il doit être accompagné d'un adulte;
- Le transport est gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte;
- La règle concernant les bagages est la même que pour les autres modes de transport (un sac à dos et une pièce de bagage à main) afin d'éviter des retards à l'horaire déjà établie.
- Lors de l'achat de titres et lors de l'embarquement, vous devrez montrer votre carte de membre usager.

Retard et annulation :

En cas de retard ou d'impossibilité de donner ou d'utiliser le transport, le membre est responsable d'avertir le Transport LE NOMADE sur les heures d'ouverture et, au moins quatre heures à l'avance afin de prévenir le membre concerné. Après cette heure, le membre est responsable des contretemps.

Conséquences : deux désistements sans avoir avisé notre bureau (pendant les heures d'ouverture) annulent automatiquement l'abonnement du membre.

Prenez note que l'automobiliste ou les chauffeurs d'autobus n'ont pas l'obligation d'attendre l'usager. Il en revient à l'usager de se présenter au point de rencontre avant l'heure prévue.

Points de rencontre :

Pour des raisons de sécurité et de commodité, les points de rencontre avec le Transport adapté et les rendez-vous entre les automobilistes et les passagers sont fixés à des endroits publics qui sont communiqués aux membres lors des

jumelages. Les lieux d'attente fixés comme point de rencontre sont à l'extérieur (dehors).

En ce qui concerne Autobus Maheux, les points d'embarquement/débarquement des autocars seront identifiés et se situeront sur la route habituelle du transporteur.

Confidentialité :

Les renseignements personnels recueillis par le répartiteur seront traités confidentiellement. Seul le répartiteur a accès aux coordonnées des usagers.

Tarifification du quartier vers le centre-ville :

Grille de tarification du Transport LE NOMADE (covoiturage tarifs suggérés, transport adapté et autocar tarifs fixes) :

<u>Quartiers</u>	<u>Distance (Km)</u>	
Granada		
Mc Watters	14	
Évain		
D'Alembert	16	
Arntfield	19	2,00\$
Beaudry	19	
Bellecombe	21	
<hr/>		
Cléricky	29	
Cloutier	30	3,00\$
<hr/>		
Montbeillard	37	
Destor	40	4,00\$
Mont-Brun	43	
<hr/>		
Cadillac	51	
Rollet	54	5,00\$

N.B. En ce qui concerne les Autobus Maheux, nous vous demandons de vous présenter à l'avance pour l'achat de titre (billet) afin de donner suffisamment de temps à l'agent dépositaire de l'émettre avant l'embarquement.

Tarif interquartiers

Le tarif sera établi en fonction de la différence ou de la somme entre le tarif de chaque quartier concerné vers le centre-ville. Par exemple, il en coûtera 2.00\$ pour un départ de Mont-Brun afin de se rendre à D'Alembert (4.00\$-2.00\$). Par contre, si la personne doit passer par le centre ville de Rouyn-Noranda, il faut additionner les deux montants. Par exemple, de Granada à Cléricy, il en coûterait 5,00\$ (2,00\$ +3,00\$).

Responsabilités et conditions :

Transport LE NOMADE se réserve le droit d'annuler la carte du membre qui ne respecte pas les règlements de ce document.

Transport LE NOMADE n'assumera en aucun cas les frais encourus par un transport manqué, les retards ou autres situations.

Transport LE NOMADE n'est pas responsable des dommages, incidents, pertes et oublis lors des transports.

Aucun remboursement de la carte de membre et/ou des titres de transport n'est possible.

Tout vol ou perte de la carte de membre devra nous être rapporté dans les plus brefs délais.